

*Il n'est de liberté que dans l'indépendance
et de liberté vraie qu'au service de la Vérité et de la Justice*

Le **C.E.J.I.B.**, Collège d'Experts Judiciaires Inscrits dans les spécialités du Bâtiment - association régie par la loi de 1901 - organise chaque année et depuis 1994 des colloques placés sous le Haut Patronage de **Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation.**

Ils ont pour objet la **formation continue des Experts Judiciaires dans le domaine du bâtiment** et visent, notamment, à leur donner des connaissances sur l'environnement juridique de l'expertise afin **qu'ils répondent au mieux aux attentes des Juges.**

Le **C.E.J.I.B.**, a été fondé par **Henri JOURNET**, auquel vient de succéder **Pierre BONNET**,

A titre d'exemples

2009 : La réparation de quelques désordres particuliers : les désordres acoustiques, les désordres évolutifs et futurs, les désordres intermédiaires

2008 : L'impropriété à destination - la réception des travaux - les Contrôleurs techniques - la Sécurité et la Protection de la Santé - l'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination.

2007 : L'entrepreneur

2006 : Le Maître de l'ouvrage public et privé

2005 : L'évolution de la jurisprudence depuis 10 ans en matière de construction immobilière

2004 : Le droit des victimes à une juste réparation

Depuis 1994 le CEJIB s'est fixé pour objectif de donner aux experts près les juridictions judiciaires et administratives inscrits dans les spécialités du bâtiment, un ensemble de connaissances sur l'environnement juridique de l'expertise..

A cette fin il organise chaque année un colloque sous le Haut Patronage de Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation, présidé par un Magistrat de la troisième Chambre Civile de la Cour de Cassation, et dont les conférenciers sont des Magistrats des deux ordres de juridiction ainsi qu'un avocat.

Le CEJIB publie le compte-rendu intégral de ses colloques et des bulletins intitulés « Technique et Jurisprudence »

Ainsi depuis plus de 15 ans le CEJIB participe à la formation continue des experts près les juridictions judiciaires et administratives.

Le CEJIB travaille en liaison avec la 3^{ème} Chambre Civile de la Cour de Cassation, dont deux Conseillers interviennent toujours lors des colloques, l'un assurant la Présidence.

Les colloques du CEJIB sont d'ailleurs validés par les Barreaux de PARIS et de VERSAILLES dans le cadre de la formation continue des avocats.

Les Magistrats des Chambres de la Construction participent à ces colloques, et reçoivent un exemplaire du compte-rendu intégral des colloques.

Thème des colloques 2009 - 2010

Le dernier colloque du 6 mai 2009 a traité de :

**La réparation de quelques désordres particuliers :
les désordres acoustiques,
les désordres évolutifs et futurs,
les désordres intermédiaires.**

Le prochain colloque aura lieu le 17 mai 2010, et traitera de :

Les travaux sur existants

M. Pierre VILLIEN, Conseiller-Doyen Honoraire de la 3^e chambre civile de la Cour de Cassation, préside ces colloques, comme les précédents.

les conférenciers étant :

- **M. Daniel PRONIER**, Conseiller à la 3^e chambre civile
- **M. Jean Marie PIOT**, Président de Chambre à la Cour Administrative d'Appel de PARIS, pour les spécificités de la jurisprudence administrative.
- **Me Jean Pierre MARTIN**, Avocat spécialisé dans le domaine du bâtiment.

Le Bulletin N°18 donnant le compte rendu intégral du colloque de 2009 est en cours de publication



« Il n'est de liberté que
dans l'indépendance
et de liberté vraie qu'au
service de la Vérité et de
la Justice »

Liste des bulletins disponibles

Bulletin N°18 : Colloque 2009 (à paraître)
« Réparation de quelques désordres particuliers : acoustiques, évolutifs et futurs, intermédiaires »

Bulletin N°17 : Colloque 2008 :
« L'impropriété à la destination - La réception des travaux - ... »

Bulletin N°16 : Colloque 2007 :
« L'entrepreneur »

Bulletin N°15 : Colloque 2006 : « Le Maître d'ouvrage public ou privé »

Bulletin N°14 : Colloque 2005 :
« L'évolution de la jurisprudence depuis 10ans en matière de construction immobilière »

Bulletin N°13 : Colloque 2004 : « Le droit des victimes à une juste réparation »

Bulletin N°12 : « Technique et Jurisprudence N° 3 » de Septembre 2004

Bulletin N°11 : Colloque 2003 : « La responsabilité des Maîtres d'œuvre »

Bulletin N°10 : Colloque 2002 : « La responsabilité des constructeurs au-delà de 10 ans après la construction »

Bulletin N°09 : Colloque 2001 : « La responsabilité des fabricants et des fournisseurs ».

Bulletin N°08 : Colloque 2000 : « Causes étrangères exonératoires de la responsabilité des constructeurs »

Bulletin N°07 : « Technique et Jurisprudence N° 2 » d'Octobre 2000

Bulletin N°06 : Colloque 1999 : « Vices et désordres dans le domaine de la construction »

Bulletin N°05 : Colloque 1998 : « Les troubles anormaux de voisinage »

Bulletin N°04 : Colloque 1997 : « L'obligation de conseil et de renseignement des constructeurs »

Bulletin N°03 : Colloque 1996 : « Causalité des dommages et responsabilité

